

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 9 avril 2022, à 14 h à la salle des Loisirs de l'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant au 144, rue du Couvent, à laquelle assistaient :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Éric Lessard
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes
Monsieur Philippe Couture

Absent : Monsieur Peter Richardson

La directrice générale Stéphanie Carrière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h;

- 1. Résolution 2022-04-47 - Adoption de l'ordre du jour;**
 1. Adoption de l'ordre du jour;
 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2022;
 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
 5. Rapports de la Mairesse :
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides
 - 5.3. Mont-Tremblant
 - 5.4. Rapport des comités Agglo
 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
 7. Règlements :
 - 7.1 Dépôt du Second projet de Règlement n° 2022-06 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage
 - 7.2 Adoption du Règlement n° 2022-7 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro 2010-001
 - 7.3 Adoption du Règlement n° 2022-09 modifiant le Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats
 - 7.4 Adoption du Règlement numéro 2022-10 relatif aux dérogations mineures
 - 7.5 Adoption du Règlement n° 2022-11 modifiant le Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
 8. Administration :
 - 8.1 Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité
 - 8.2 Signature de contrat avec PG solutions pour achat d'un logiciel municipal
 - 8.3 Demande de subvention Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux
 9. Rapport des comités :
 - 9.1 Comité des finances et administration :
 - 9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2022;
 - 9.2 Comité consultatif en urbanisme :

- 9.2.1 Demande no. DPCOL210049 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1721-28-1571-0-000-0000, lot 5 011 394 du cadastre du Québec (Chemin des Rondins) ;
10. Acceptation de correspondance;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2022-04-48 - Séance ordinaire du 12 mars 2022

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2022-04-49 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} au 31 mars 2022 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 113 054,71\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

- 5.1 Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2022-04-50 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 avril 2022 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.Règlements :

7.1 Résolution 2022-04-51 - Dépôt du Deuxième projet de Règlement 2022-06 modifiant le Règlement 2021-02 relatif au zonage

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN premier projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit déposé.

7.2 Résolution 2022-04-52 Adoption du Règlement n° 2022-07 modifiant le Règlement concernant les nuisances numéro 2010-001

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.3 Résolution 2022-04-53 Adoption du Règlement n° 2022-09 modifiant le Règlement numéro 2021-05 relatif aux permis et aux certificats

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.4 Résolution 2022-04-54 Adoption du Règlement numéro 2022-10 relatif aux dérogations mineures

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.5 Résolution 2022-04-55 Adoption du Règlement n° 2022-11 modifiant le Règlement numéro 2021-06 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé la séance du 12 mars 2022;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Résolutions

8.1 Résolution 2022-04-56 – Demande de soutien au gouvernement fédéral pour l'amélioration du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord n'est pas entièrement desservi par le réseau cellulaire;

CONSIDÉRANT que les pannes d'électricité y sont fréquentes compte tenu du territoire forestier important;

CONSIDÉRANT que lors de ces pannes, de nombreux citoyens n'ont accès à aucun moyen de communication, ce qui peut compromettre la sécurité de ceux-ci ainsi que de leurs biens;

CONSIDÉRANT que la faible densité de la population de la municipalité affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité du réseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE le conseil demande au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de Lac-Tremblant-Nord pour des fins de sécurité publique et qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

8.2 Résolution 2022-04-57 Signature de contrat avec PG solutions pour achat d'un logiciel municipal

CONSIDÉRANT le désir et la nécessité de la municipalité d'informatiser le système de gestion de dossiers citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'ACHETER le logiciel de PG solutions Territoire dossier centrale et gestion de données multimédias au montant de 9 850 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2022-04-58 Demande de subvention - Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux

CONSIDÉRANT la création du comité d'histoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'enregistrer l'histoire de la municipalité et de conserver les artéfacts de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'administration de la municipalité de faire la demande de subvention Appel de projets pour la documentation et la numérisation d'éléments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9 Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2022

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2022-04-59 - Demande no. DPCOL210049 – Demande de permis de construction pour une construction neuve, matricule 1721-28-1571-0-000-0000, lot 5 011 394 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis de construction pour une construction neuve et des plans de construction signés produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du Comité consultatif en urbanisme selon tous les objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT que les membres du C.C.U estiment que la proposition architecturale s’harmonise bien avec l’environnement naturel et semble correspondre aux critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que la fenestration, le choix des matériaux de revêtement extérieur ainsi que leurs couleurs s’intègrent adéquatement à l’environnement naturel;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires fournis par le propriétaire en réponse aux suggestions effectuées par les membres du CCU lors de la rencontre du 28 février 2022 dans le cadre de la présente demande;

CONSIDÉRANT la confirmation du propriétaire que la demande de déboisement partiel indiquée dans les documents fournis dans le cadre de cette demande est retirée et que le déboisement projeté respecte celui indiqué au plan d’implantation final soumis;

CONSIDÉRANT les correctifs apportés aux plans d’architecture afin que ceux-ci respectent la règlementation d’urbanisme de la municipalité concernant la hauteur du bâtiment;

CONSIDÉRANT les correctifs effectués sur les plans d’architecture afin que ceux-ci soient conformes à la règlementation d’urbanisme;

CONSIDÉRANT les précisions fournies par le propriétaire sur l’aménagement des talus et les travaux de remblai à l’arrière du bâtiment afin de limiter les changements au sol naturel;

CONSIDÉRANT l’examen de la demande par l’inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D’APPROUVER les plans et documents fournis le 2021-03-25 par TALO Plans et les propriétaires concernant la demande de permis de construction no. DPCOL210049 pour une construction neuve, matricule 1721-28-1571-0-000-0000, lot 5 011 394 du cadastre du Québec à la suite des informations supplémentaires fournies par le requérant en réponse aux suggestions effectuées par les membres du CCU lors de la rencontre du 28 février 2022 dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10. Acceptation de correspondance : –

11. Affaires nouvelles : –

12. Période d’intervention des membres du conseil : –

13. Période de questions :

14. Résolution 2022-04-60 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 23.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer
Mairesse

Stephanie Carriere
Secrétaire-trésorière